

FICHE DE RECUEIL DES TRANSPORTS HELIPORTES

SAMU

Equipe Smur de

Date

Nature du lieu de prise en charge du patient:**Etablissement hospitalier**

Aire de poser intra hospitalière sans relais

Aire de poser intra hospitalière avec relais ambulance

Aire de poser extrahospitalière avec relais ambulance

ou

Site extra hospitalier

Aire de poser répertoriée

Aire de poser non répertoriée

Destination :

Aire de poser sans relais par ambulance

Aire de poser avec relais par ambulance

Type de mission :

Jour aéronautique

Nuit

**Score Pathologie Distance
Logistique****Indication de la demande :**

1

2

3

4

5

6

Age du patient:

Indication du (des) motif (s) prioritaire(s) ayant conduit au choix du transport hélicoptéré :

Etat du patient

Nombre insuffisant d'équipes SMUR disponibles obligeant à raccourcir les missions

Eloignement de l'établissement hospitalier d'accueil

Réponse apportée :

Voie aérienne

avec :

Hélicoptère sanitaire

Autre hélicoptère

Lequel : _____

Par défaut, voie terrestre

car :

Problème météorologique

Hélicoptère indisponible sur autre mission

Absence d'hélicoptère

Autre _____

Descriptif de la mission hélicoptérée ou terrestre:

S'agit-il d'un transport intra départemental?
interrégional?

SMUH

AIR AMBULANCE

Temps de vol total de l'hélicoptère

Ville et hôpital de prise en charge _____

Ville et hôpital de destination _____

Temps de vol de l'hélicoptère :

avec l'équipe sans malade

sans équipe

équipe avec malade

à l'aller

au retour

L'équipe était à vide : à l'aller

au retour

Indications de la demande

Premier motif : le transport d'équipe médicale de réanimation (permettant de pratiquer les premiers soins de survie ou transport du médecin éclairé en cas d'accident faisant de nombreuses victimes ou de catastrophe).

Deuxième motif : les cas d'extrême urgence (détresses ventilatoires aiguës, cardio-vasculaires, mixtes ; les traumatismes crâniens ; les parturientes et menaces d'accouchement prématuré).

Troisième motif : les cas de première urgence (danger de mort assez rapide ou d'impotence fonctionnelle grave en l'absence de traitement rapide dans un délai de 2 à 6h).

Quatrième motif : les maladies ou blessés fragiles (présentant une fragilité ou une instabilité cardio-vasculaire pour lesquels le transport en hélicoptère est moins agressif que l'ambulance : les brûlés, les intoxiqués, les septicémies graves, les embolies graisseuses, les fractures du rachis, les fracture algiques...).

Cinquième motif : les transports d'organes vivants (transport du patient en état de mort encéphalique, transport de l'équipe de prélèvement, transport d'organes, transport de sang en vue d'une transfusion).

Sixième motif : les critères logistiques (inaccessibilité par la route, délai d'intervention par voie terrestre rédhibitoire, distance, risque évolutif, renfort de SMUR, gestion optimale de la disponibilité des équipes médicales).